

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2020\_7\_12

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune ORADOUR

Séance du 21 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 21 octobre 2020 à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Date de convocation :

14 octobre 2020

Date d'affichage :

14 octobre 2020

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. BERTRAND Pascal, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, Mme MAUFRAS Angélique, Mme MONTOUX Carole, M. SICARD Eric, M. SYLVESTRE Erwan, M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) : M. BAILLARGEAU Olivier

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

**OBJET :****Prise en charge  
destruction des nids de  
frelons asiatiques**

Monsieur le Maire, Didier LAVERGNE, évoque aux membres du conseil la possibilité de prendre en charge le coût des interventions pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de prendre en charge le coût des interventions des désinsectiseurs chez les particuliers dans la limite d'un montant de 100€, ceci dans le but d'éviter toute prolifération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

